

MAIGNAUT PASSION

Numéro 30 - octobre 2008

EDITO Impatience !

La réfection des enduits à la porteur attend le geste de bonne volonté de la société Vinci, le livre sur Mignaut est durablement sous blocus, l'Association reprend donc ses investissements au pigeonnier avec la réalisation de deux anciens projets : la construction de l'escalier de pierre entre la mare et le talus et l'acquisition de nichoirs à pigeons en osier pour « meubler » l'étage supérieur. En appelant de ses vœux de nouveaux projets. S.B.

1. DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

2. Agenda 21 : Programme d'actions pour le 21^e siècle orienté vers le développement durable, adopté par le Conseil général du Gers.

Route Valence-Condom : Bruxelles tranchera !

L'aménagement de la RD 930 entre Valence et Condom, s'il n'a pas été commencé dans les délais initialement prévus, demeure d'actualité.

Dernier épisode, en juin 2008 le tribunal administratif a débouté l'association Arbres et Routes qui demandait l'annulation de l'aménagement de la RD 930. Une procédure d'appel est engagée.

Ce projet déroutant, voté une première fois par le Conseil général en 1997, avait recueilli l'avis défavorable de la DIREN⁽¹⁾ en 1999.

Sa version actuelle propose notamment :

- ♦ l'écrêtement du dos d'âne de Biounès (enfouissement de la route de 12 mètres),
- ♦ la création d'un nouveau tracé décalé de 25 mètres vers la Baïse entre Fondelin et Belle Rose (surélévation de 6 mètres dans les zones inondables).

Au total pour un coût de près de 3 millions d'euros (estimé en 2005), 5 kilomètres de routes seraient aménagés pour gagner 2 minutes sur le trajet Valence-Condom – avantage annihilé dès la première pousse d'un panneau de limitation de vitesse.

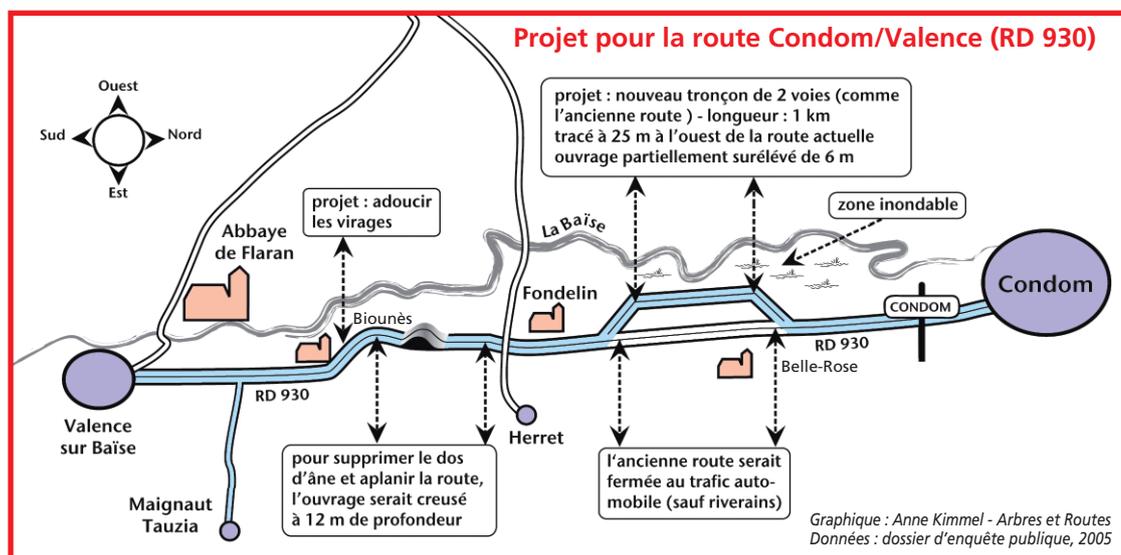
Le Conseil général serait cohérent avec sa politique volontariste de développement durable exprimée dans l'Agenda 21⁽²⁾ en

mettant au rancart un projet obsolète. Mais on laisse entendre qu'il serait très difficile d'arrêter les Services sur un dossier pour lequel ils ont si longuement travaillé ! En quelque sorte la tactique du : « *Encore un dernier coup, et on devient vertueux* ». Bonjour la volonté politique !

Peut-on aménager à ce coût 5 kilomètres de route alors que le réseau des routes départementales souffre d'un sous-investissement flagrant ? Comme le déclare Chantal Fauché, présidente d'Arbres et Routes : « *les nids de poule se multiplient, le revêtement se dégrade, les panneaux ont triste mine et les lignes blanches pâlissent...* ».

Un note d'espoir cependant, puisque :

- ♦ le dossier des expropriations a peu progressé,
- ♦ le financement reste douloureux,
- ♦ on peut raisonnablement espérer que pour les motifs tant politiques qu'économiques le Conseil Général préfère investir dans d'autres réalisations.



Estimant que l'intérêt général n'est pas suffisamment pris en compte et au regard de l'importance financière et patrimoniale de ce dossier, Arbres et Routes s'apprête à saisir la Cour de justice des Communautés Européennes. **A suivre dans l'angoisse.**

Jean-François
Filliatre

Canton de Valence et ses env

Ce sont toujours les nouveaux – habitants ou visiteurs – qui remettent sur le tapis le problème de l'éclairage public à Mignaut-Tauzia et déplorent l'inesthétique modèle retenu, particulièrement dans sa version applique murale. Sur fond de rumeur d'aménagements de la place, nous avons entrepris cet été une enquête de voisinage dans les 16 villages du canton de

Valence et 9 autres communes gersoises. Sans être exhaustif, nous avons parfois retenu plusieurs modèles rencontrés dans le même village en privilégiant toujours celui de la place centrale. Les projecteurs et les spots enterrés n'ont pas été inventoriés, nous citerons cependant l'usage intéressant de l'éclairage enterré dans les ruelles de Lagardère

1

Un modèle s'impose très largement : la traditionnelle lanterne peinte ou cuivrée avec deux versions:

- ◆ lanterne 4 faces à Beaucaire, Bonas, Lagardère, Roquepine, Roques, Saint-Orens-Pouy-Petit et Valence (*hors canton : Beaumont-sur-l'Osse, Fleurance, Larroque-sur-l'Osse, Lectoure, Mansencôme et Terraube*)

- ◆ lanterne 6 faces à Larroque-Saint-Sernin, Saint-Paul-de-Baïse, Saint-Puy (*hors canton, Saint-Antoine*)



Lagardère



Beaucaire



Roquepine



Bonas



Valence



Lectoure



Fleurance



Roques



Beaumont-sur-l'Osse

2

Puis nous avons des modèles de type « routier », modernes mais peu attrayants et plus adaptés aux larges rues des chefs lieux de canton et aux sorties de village qu'aux places centrales des petits villages gersoises.

- ◆ Bezolles, Castéra-Verduzan et Mignaut-Tauzia (*hors canton, Fleurance et Gondrin*)



Gondrin



Fleurance



Bezolles



Mignaut-Tauzia



Fleurance : Tartissime !



Castéra-Verduzan

Le modèle mignautois

Le modèle actuel de luminaire a été installé à Mignaut, vers 1997 à la suite de l'enfouissement des fils électriques. Ces luminaires ont remplacé les modèles de l'époque héroïque, les petits réflecteurs grisâtres le plus souvent montés sur les pylônes EDF. Ce même modèle de luminaire a été retenu pour les deux extensions de l'éclairage public dont la dernière date de 2006.

environs : le siècle des lumières

Deux constatations ressortent de cet inventaire :

- ◆ dans la majorité des villages étudiés, l'amélioration de l'éclairage public a été, cette dernière décennie, une préoccupation constante des conseils municipaux, (Roquepine est à cet égard exemplaire à l'extrême).
- ◆ si Maignaut-Tauzia a suivi le mouvement d'extension de l'éclairage public, nous sommes restés à l'écart de l'évolution qualitative constatée dans le canton.

... et de nouvelles questions

Quelle limite à l'expansion de l'éclairage public ? Où commencent le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse ? Autant d'interrogations et de débats qui ne manqueront pas de surgir face à une progression qui en ce début de siècle paraît ici irrésistible.

Serge Belliard.



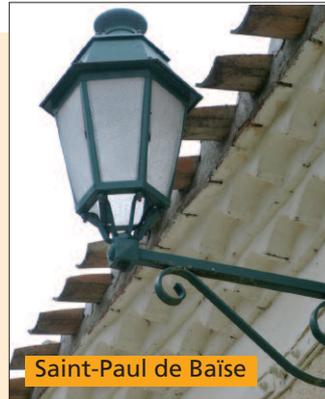
Larroque-sur-l'Osse



Mansencôme



Saint-Orens
Pouy-Petit



Saint-Paul de Baïse



Larroque
Saint-Sernin



Terraube



Saint-Puy



Saint-Antoine

Pour le canton, nous avons décerné le **macaron vert** à Justian, qui n'a pas d'éclairage public et la **lanterne rouge** à Ayguetinte qui possède toujours le « modèle de base ».



Ayguetinte

3

Enfin quelques modèles « design », plus créatifs et souvent objets de polémiques : Castéra-Verduzan, Rozès et Valence (hors canton, Condom et Gondrin).



Rozès



Valence



Castéra-Verduzan



Gondrin



Condom

L'étude n'est pas exhaustive car nous n'avons pas parcouru toutes les rues et ruelles surtout pour les plus grandes communes. Merci de nous signaler tout modèle ignoré et de nous excuser pour toute erreur éventuelle qui donnera lieu à un rectificatif dans notre prochain bulletin.



© Julie Ferté



L'atelier de Claudine Ferté à Puycelsi

Dès la restauration du pigeonnier achevée, nous avons voulu pourvoir en nichoirs la partie haute de l'édifice (voir MPI n°4). Faute de trouver l'artisan rêvé, le projet avait toujours été reporté et nous avons acquis par dons ou achat une douzaine de nichoirs seulement.

Lorsqu'au printemps 2008, Philippe et Sylvia de Saint-Wandrille nous signalent l'habileté de Claudine Ferté, vannier à Puycelsi dans le Tarn, le projet reprend des couleurs.

Nous rencontrons l'artisan cet été au marché de Saint Antonin Noble Val (82), son savoir-faire saute aux yeux et commande est passée pour 90 nichoirs. L'osier fraîchement coupé sera tressé les mois d'hiver et Claudine Ferté a convenu de livrer 50 paniers au printemps 2009 et 40 au printemps suivant.

Coût de l'opération : 1.080 euros TTC ♦

L'escalier de pierre au pigeonnier

Une autre histoire à rebondissements

En décembre 2000 (MPI n°7), nous annonçons la construction « prochaine » d'un escalier de pierre entre la mare et le talus du pigeonnier. Les pierres étaient bien taillées par l'entreprise Lartigue de Condom, mais les deux maçons successivement sollicités devaient décliner la pose.

Et puis la saga de la porte-tour débutant, nous avons affecté les fonds à d'autres urgences, Monsieur Lartigue a réutilisé ses pierres et très élégamment omis de facturer.

A l'assemblée de juin 2008, le bureau avait proposé de faire réaliser un escalier en bois. Mais devant les protestations véhémentes de plusieurs membres, nous avons promis d'étudier l'option en pierre.

Et donc retour chez Monsieur Lartigue, qui toujours avec enthousiasme accepte de tailler de nouvelles pierres selon les plans qu'il avait conservés. Cette fois, il se chargera de trouver le maçon.

Le bureau vient d'accepter son devis et la pose devrait s'effectuer avant Noël.

Coût de l'opération 5.810 euros TTC ♦



©DR

Association Maignaut Passion

Au village - 32310 Maignaut-Tauzia
Téléphone 06 81 47 23 48
E-mail : hello@mignaut.com
Internet : mignaut.com

Composition du bureau
président : Serge Belliard,
secrétaire : Jean Salaün,
trésorier : Laurent Boyer

Cotisation de membre de l'association :
15 euros pour l'année 2008

Labonne s'émancipe !

Au sud du village, a germé cet été un mystérieux panneau « Labonne village ».

Un village dans le village puisque nous sommes encore en-deçà du panneau sortie de Maignaut-Tauzia.

Le concept est singulier et retient l'attention d'autant que sur la gauche un autre panneau indique toujours « Labonne » jusqu'alors, seul, et authentique hameau.

Le terme de « village » indiquerait-il une tentative de sécession et la nouvelle entité administrative va-t-elle bientôt élire son propre conseil ?

Si le qualificatif « village » est bon pour Labonne, pourquoi pas demain un Cachon-village, un Labère-cité, ou un Canonge-préfecture. Les motivations du concepteur de ce panneau sont évidentes mais nous aurions pu faire d'autres propositions : Labonne-le-neuf au regard de l'histoire, Labonne-du-haut pour la géographie ou Labonne-en-chef pour d'autres considérations encore. Le plus simple aurait tout de même été de trouver un nom pour ces nouvelles maisons. Dans MPI n°12, sous le titre « Alerte à la signalétique » nous nous étions déjà émus de la multiplication des panneaux mignautois et notamment des 6 exemplaires pointant vers Canonge. Ainsi, tradition oblige, de Canonge à Labonne se vérifie le vieux proverbe mignautois « *Souvent Grand-vizir* se veut Calife en son hameau* ». S.B.

* Sans rapport avec le célèbre Iznogoud® puisqu'il s'agit ici de Labonne.



©DR

Quelle adresse est la bonne ?

La Poste et le Maire vont devoir informer les habitants qui ont pour adresse actuelle « Au Village ».

Devront-ils désormais préciser s'il s'agit de « Maignaut Village » ou de « Labonne Village » ?

Devront-ils réimprimer cartes de visites et papiers-à-en-tête. Maignaut Passion devra-t-elle revoir ses listing d'adresses et remplacer ses tampons ?

Inferno !



©Morane-Fotolia

Paris et New-York en exemple

Dans quelques grandes villes, on désigne par village, un ensemble homogène identifiable au sein de la cité tel Bercy-Village à Paris ou Greenwich-Village à New-York. Il s'agit là d'un village dans une ville et pas d'un village dans un village et le pâtre de maisons n'accède guère à cette distinction.



©J.M. Lanlo-Fotolia



Places de village

Pour contribuer à la réflexion sur l'aménagement de la place du village (de Maignaut puisque Labonne n'en est pas encore pourvu), nous vous présenterons dans nos prochains bulletins de petits reportages illustrant ce qui a été réalisé çà et là dans des villages comparables au nôtre.

N'hésitez à nous signaler des places de village qui ont retenu votre intérêt et que vous voudriez voir dans cette étude, nous y lancerons l'enquête et le déclic des appareils photos.



Ne jetez plus les copains d'école

Alors que nous lançons régulièrement des appels aux maignautois pour qu'ils nous fassent découvrir leur photos de classe, certains semblent préférer les mettre aux poubelles. C'est ainsi qu'un maignautois nous a porté une photo trouvée au village sur le dessus d'un container à ordures. La photo protégée par un plastique était demeurée en parfait état.

Résultat d'enquête, il s'agit d'un groupe d'élèves de l'école Saint-Joseph à Condom vers 1954. Un maignautois a été identifié. Le reconnaissez-vous ? Ce dernier ayant déclaré ne jamais avoir détenu cette photo, on peut supposer qu'un autre élève lié à une famille maignautoise y figure. Et s'il s'agit d'une photo égarée ou jetée par erreur, nous la restituerons avec plaisir. ♦

Les plantes sauvages protégées du Gers

Les plantes sauvages du Gers
Espèces protégées 1

Statuts de protection : Protection Nationale, Protection MIP Pyrénées, Protection des Gers

 Orchis perforée Statut: Protection Nationale	 Lavande à large feuille Statut: Protection Nationale	 Adonis vernalis Statut: Protection Nationale	 Jacynthe romaine Statut: Protection Nationale	 Clématite filiforme Statut: Protection Nationale
 Mousson défilé Statut: Protection Nationale	 Mousson fleurie Statut: Protection Nationale	 Liseron de Castille Statut: Protection Nationale	 Fritillaire pontale Statut: Protection Nationale	
 Hydrocotyle Statut: Protection Nationale	 Orchis papilion Statut: Protection Nationale	 Inula de France Statut: Protection Nationale	 Néophar jaune Statut: Protection Nationale	

Association Botanique Gersoise
Maison : 12750 Puy
botanique32@free.fr
http://assobotanique32.free.fr

Les plantes sauvages du Gers
Espèces protégées 2

Statuts de protection : Protection Nationale, Protection MIP Pyrénées, Protection des Gers

 Gaillet hirsute Statut: Protection Nationale	 Colère de laque Statut: Protection Nationale	 Lupule corollée Statut: Protection Nationale	 Serapias en cœur Statut: Protection Nationale
 Graisette du Portugal Statut: Protection Nationale	 Roulier de France Statut: Protection Nationale	 Petite scabellaire Statut: Protection Nationale	 Tulipe vireuse Statut: Protection Nationale
 Fougère des marais Statut: Protection Nationale	 Dianthus crasse Statut: Protection Nationale	 Tulipe princeps Statut: Protection Nationale	 Juncus de Montpellier Statut: Protection Nationale
 Tulipe d'Asen Statut: Protection Nationale	 Vivipar à Roussin Statut: Protection Nationale		

Association Botanique Gersoise
Maison : 12750 Puy - Gers - France
botanique32@free.fr
http://assobotanique32.free.fr

L'Association Botanique Gersoise a conçu 2 affiches (84 x 59,4 cm) pour faire connaître les espèces gersoises protégées. Pour chaque espèce, les documents distinguent 3 niveaux de protection: National, Régional (Midi-Pyrénées) ou Départemental (Gers). Les affiches éditées avec le soutien du Conseil général et du Conservatoire botanique seront disponibles cet

automne et diffusées notamment auprès des mairies et écoles du département. Vous pouvez télécharger dès à présent les affiches en format réduit sur notre site maignaut.fr depuis le Webjournal. ♦ **Pour toute information :** Association Botanique Gersoise <http://assobotanique32.free.fr>